



LES CANAUX D'IRRIGATION

Dérivés du Rhône^()*

A COMBIEN faudrait-il porter le concours de l'État pour que l'entreprise fût viable ?

La question ne comporte pas de réponse certaine. Car elle dépend de l'évaluation des revenus mêmes de l'exploitation.

Nous avons jusqu'à présent raisonné dans l'hypothèse où, dès la première année, toute l'eau disponible serait vendue, malgré le tarif élevé de 78 fr 50.

Cette hypothèse, ainsi que nous l'avons dit à plusieurs reprises, n'est pas raisonnablement admissible.

La limite de l'espoir permis, même en étant très optimiste, serait que, dès la première année, la moitié de l'eau fût utilisée : la recette serait ainsi de 3 millions. En admettant que l'augmentation de la recette fût de 76,000 francs par an, on obtiendrait la recette maximum de 6 millions au bout de 40 ans.

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de janvier 1888.